

## DOCUMENT D'INFORMATION

### DES CONSEILS DE LA LCBO POUR UN BAL DES FINISSANTS SÉCURITAIRE

- Sont disponibles sur le site Web de la LCBO à [www.lcbo.com/bal](http://www.lcbo.com/bal) : l'affiche « Robe de bal : 275 \$. Location d'un smoking : 140 \$. Se soûler : soirée gâchée »; et les documents suivants : « 10 conseils de la LCBO aux étudiants » et « 10 conseils de la LCBO aux parents »; « Le cerveau des adolescents et l'alcool ne font pas bon ménage »; « L'alcool et ses mythes les plus tenaces »; « Excès occasionnels d'alcool : les faits »; « Sites Web utiles pour les adolescents »; « Activités pour les étudiants »; plus des recettes de cocktails sans alcool. Le site Web contient également une nouvelle version du document « Les faits sur l'alcool et les étudiants », préparé par la LCBO à l'intention des enseignants du secondaire.
- Dans le cadre du programme *Working SMART (Stratégies visant les problèmes reliés à la vente d'alcool aux mineurs)*, tous les employés de la vente au détail de la LCBO, à temps plein ou à temps partiel, suivent une formation obligatoire sur le service responsable et les façons de réagir dans des situations connexes. Les employés apprennent à transiger avec les clients qui ne peuvent présenter de preuve d'âge, avec les personnes qui paraissent en état d'ébriété et avec celles qui achètent de l'alcool pour ces derniers. Ils apprennent aussi à refuser de vendre de l'alcool dans des situations épineuses à la caisse.
- Après avoir observé que certains mineurs paraissent plus vieux que leur âge, la LCBO a lancé, en 1997, son programme *Contrôle 25*. Les clients qui paraissent avoir moins de 25 ans sont couramment invités à présenter une preuve d'âge valide.
- La carte-photo inviolable BYID de la LCBO a été lancée en 1996 pour faciliter l'identification des clients qui ont l'âge légal pour boire de l'alcool. Plus de 37 300 cartes-photos ont été délivrées à ce jour.
- En Ontario, il est illégal de consommer de l'alcool avant l'âge de 19 ans ou de fournir de l'alcool à des mineurs. En vertu de la *Loi sur les permis d'alcool*, toute personne qui fournit de l'alcool à un mineur est passible d'une amende pouvant atteindre 200 000 \$ et d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an.
- Compass 360 Design de Toronto a réalisé l'affiche du bal des finissants. Vous pouvez vous la procurer gratuitement, ainsi que d'autres affiches de la LCBO, auprès de Tanya Davio au 416 864-2598 ou à [tanya.davio@lcbo.com](mailto:tanya.davio@lcbo.com).

-30-

### RENSEIGNEMENTS :

*Danièle Gauvin, chef de service, Communications de l'entreprise, LCBO*  
Tél. : 416 864-6721; cell. : 416 452-8149; téléc. : 416 864-6850  
Courriel : [daniele.gauvin@lcbo.com](mailto:daniele.gauvin@lcbo.com)

*Jean Constantin*  
Chef des Services en français, LCBO  
Tél. : 416 365-5909; téléc. : 416 864-6850  
Courriel : [jean.constantin@lcbo.com](mailto:jean.constantin@lcbo.com)